



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

### Séance du 08 mars 2024

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11	L'an deux mille vingt-quatre, Le huit du mois de mars à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.
<b>Date de convocation :</b> 26/02/2024 <b>Date d'affichage :</b> 14/03/2024	<b>Présents :</b> Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT.
<b>VOTE</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Nicolas THABARD.
Abstention /	
Contre /	
Pour 11	

**DELIBERATION 2024-10**

### *Réfection du Mur de Soutènement de la Rue du Château d'Eau Choix du Maître d'œuvre - Affaire 239008M*

VU la délibération n°2023-33 du 17/11/2023 confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée au SIDEC pour l'opération citée en objet,

VU le rapport de présentation des offres de maîtrise d'œuvre présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 04/03/2024,

CONSIDERANT l'offre reçue de GEOLITHE SAS – 38 290 CROLLES pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de réfection du mur de soutènement de la Rue du Château d'Eau, proposant un forfait de rémunération de 32 360.00€ HT soit un taux d'honoraires de 14.60% sur un coût prévisionnel global des travaux estimé à 221 600.00€ HT,

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **DECIDE** de retenir l'offre de GEOLITHE SAS pour un montant de 32 360.00€ HT,
- ✓ **AUTORISE** le président du SIDEC à passer et à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes,
- ✓ **PRECISE** que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et **S'ENGAGE** à en assurer le financement.



Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,  
Jean-Claude THABARD.

